



CGT FINANCES PUBLIQUES



CAP CONTRÔLEURS

Déclaration liminaire des élus CGT avant la publication du mouvement complémentaire définitif de mutations au 1^{er} mars 2015

Les élus CGT siègent aujourd'hui aux suites qui vont déterminer la volumétrie définitive du mouvement national complémentaire de mutations de catégorie B au 01/03/2015.

Les chiffres communiqués par l'administration confirment la désastreuse situation de l'emploi en catégorie B administrative avec au moins 2059 emplois vacants officiellement répertoriés à ce stade (826 emplois vacants pour la filière fiscale et 1233 pour la filière gestion publique).

La situation des effectifs de la catégorie B administrative reste donc déplorable pour les deux filières !

Nous réaffirmons donc avec force nos exigences :

- ▶ **le recrutement massif par concours afin de pourvoir l'intégralité des vacances ;**
- ▶ **l'appel de l'intégralité des listes complémentaires pour septembre 2015.**

Seules ces mesures permettront d'apporter la réponse qui s'impose face à l'urgence de la situation.

En effet, malgré les inadmissibles 467 suppressions d'emplois B administratifs qui vont être annoncées au CTR d'aujourd'hui, 1592 sièges resteront vides au final dans nos services !!

Les conséquences sont immédiatement visibles quand on regarde dans le détail le mouvement complémentaire définitif à l'étude de cette CAP. Nous constatons à la lecture des documents que si des mutations complémentaires ont bien été prononcées, pour autant, de nombreux départements demandés vont rester déficitaires alors que beaucoup de collègues n'obtiennent pas leur mutation.

Nous ne pouvons donc être satisfaits par ce mouvement ! En effet, nous sommes bien loin de notre revendication **que toutes les vacances soient pourvues dès lors que le poste est demandé par un agent**. C'est encore plus vrai quand on s'aperçoit que des demandes de rapprochement ne sont pas satisfaites pour plusieurs départements : Ille et Vilaine, Landes, Ardèche, Charente Maritimes, Indre et Loire, etc.

Par ailleurs, les élus CGT souhaitent revenir sur un sujet qui a déjà posé débat lors de précédentes CAP sur le sujet : il s'agit des mutations internes dans le département. Nous avons cru comprendre qu'il n'était pas possible à l'administration de les réaliser, pourtant nous découvrons avec surprise

Montreuil, le 21 novembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Ne restez pas sans voix ! le 4 décembre votez CGT

aujourd'hui que de nombreux mouvements de ce type ont été effectués. Tant mieux pour les collègues concernés qui obtiennent satisfaction sur leur demande, permettant par la même occasion de diminuer le nombre d'ALD (à la disposition du directeur). Néanmoins, nous rappelons que dans certains cas, les collègues qui sollicitent ces départements à titre externe sont lésés au titre de la règle de l'ancienneté administrative.

Les élus CGT demandent également quelques explications sur les documents remis lors de la consultation notamment :

- ▶ la liste des mutations hors mouvement,
- ▶ la situation réelle des effectifs de la Guadeloupe.

Nous avons régulièrement l'occasion de dénoncer lors de nos CAP nationales, les pratiques de quelques directions locales. Ce sera encore le cas aujourd'hui puisque nous voulons vous parler de la DDFIP de la Creuse. Suite au départ d'un agent du service RH de ce département, la direction locale a décidé de procéder à un appel de candidature au 01/03/2015 pour combler l'emploi laissé vacant. Pour la CGT, ce genre de pratiques au profil et en dehors de toutes règles nationales ou locales existantes, est totalement inadmissible ! Nous demandons donc que vous interveniez auprès de cette direction afin que soient garantis les droits des personnels.

Enfin, sans rapport direct avec le sujet de cette CAP, nous souhaitons revenir sur le fonctionnement des CAP nationales notamment autour des recours de l'évaluation 2014 (gestion 2013). Force est de constater que nous n'avons pu terminer aucune des CAP engagée dans chacun des grades de contrôleurs 1^{ère} et 2^{ème} classe. Cela pose clairement 2 questions :

- ▶ le temps nécessaire à l'étude correcte de ces dossiers,
- ▶ la prise en compte des arguments des personnels dans la prise de décision.

En attendant, il reste à établir rapidement un calendrier permettant d'étudier les dossiers déjà en cours sans que ce soit au détriment des agents concernés quant à l'utilisation des réserves.

Pour ce qui concerne les réponses attendues à ce jour concernant les groupes de travail des 1^{er} et 14 octobre sur les règles de gestion pour le cycle 2015, nous attendons toujours malgré les promesses faites. C'est inadmissible et on se moque de nous !



Le 4 décembre 2014 **Votez CGT**